

BAC PRO SAPAT

SERVICES AUX PERSONNES ET
ANIMATION DANS LES TERRITOIRES
PAR ALTERNANCE



LA MFR - CFA DE PONTONX-SUR-L'ADOUR

Association loi 1901 créée en 1954

La MFR de Pontonx-sur-l'Adour est un établissement d'enseignement professionnel par alternance sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture. Elle est devenue CFA en 2019 pour pouvoir effectuer de l'apprentissage.

Elle fait partie de l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales qui regroupe aujourd'hui environ 450 établissements en France.

Ses caractéristiques principales :

- l'alternance : pédagogie qui permet d'allier école et milieux professionnels
- Association loi 1901 qui intègre les parents et professionnels dans la gestion de l'établissement

NOS FORMATIONS :

- 4ème-3ème de l'Enseignement Agricole
- BAC PRO SAPAT (Services aux personnes et aux territoires)
- BAC PRO MCV (Métiers du commerce et de la vente) option AGEC
- BAC PRO SN (Systèmes Numériques) option RISC
- BTS MCO (Management Commercial Opérationnel)
- BPJEPS LTP (Loisirs tous publics)
- BPJEPS EEDD (Education à l'Environnement vers un Développement Durable)
- Titre Animateur en Gérontologie
- Titre Pro MUM (Management d'Unité Marchande)
- Titre Pro NTC (Négociateur Technico-Commercial)
- Certification - Chargé(e) de Développement Marketing & Commercial - Diplôme privé Bachelor Européen Marketing Digital

PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

- Pour une entrée en seconde, il faut avoir effectué une 3ème
- Pour une entrée en première, il faut avoir suivi une classe de seconde générale, technologique ou être titulaire d'un diplôme de niveau V : BEP, BEPA, CAP
- La formation est accessible au statut apprentissage sur la deuxième et troisième année. Le jeune est alors en contrat avec une entreprise et est donc salarié de celle-ci. Il effectuera l'ensemble des périodes de stage de cette entreprise. La formation sera pour lui gratuite et il percevra une rémunération en fonction de son âge.



LA VIE À LA MFR

Lors de leur période de formation les élèves peuvent être internes, demi-pensionnaires ou externes. L'internat permet une vie de groupe, une dispersion moindre de la scolarité, un suivi plus individualisé et des activités d'ouvertures telles que débats, conférences, activités artistiques, etc...

L'internat est constitué par des chambres de 4 à 6, les repas sont pris au self-service de l'école.

La semaine commence le lundi matin à 9 h 30 et se termine le vendredi à 16h30, les autres jours les cours commencent à 8h30 et finissent à 17h30.

Les élèves disposent d'un foyer, et d'une salle informatique avec du matériel moderne et performant.

Diverses activités d'ouverture sont proposées tout au long de l'année : visites de structures, projet d'éloquence, projets d'animations, ...

LES OBJECTIFS DU BAC PRO SAPAT

Le BAC PRO SAPAT a trois objectifs principaux :

- Préparer un diplôme de niveau IV associant formation générale et formation professionnelle
- Acquérir une polyvalence de compétences dans les secteurs du service à la personne
- Mieux appréhender la dimension locale, les ressources du territoire afin de développer des capacités d'initiatives et de proposer des actions



LES DIFFERENTS STAGES

Seconde SAPAT

- Découvert d'une structure d'accueil petite enfance
- Environnement de la personne vulnérable (personnes âgées ou dépendantes)
- Animation socio-culturelle et/ou restauration

1ère BAC PRO SAPAT

- Accompagnement aux activités de la vie quotidienne
- Animation des territoires
- Cap sur la terminale ou projection

Terminale BAC PRO SAPAT (MFR de Castelnau-Chalosse)

- Stage de professionnalisation
- Stage mobilité
- Stage de découverte

MÉTHODE UTILISÉE : L'ALTERNANCE

La formation se déroule selon un rythme d'alternance de 8/8 (1 semaine de stage, 1 semaine de cours en alternance).



Chaque trimestre, il faut un lieu de stage différent pour permettre d'avoir différentes expériences professionnelles afin d'amener chaque jeune à construire son projet personnel et professionnel. Il est possible également de réaliser un contrat d'apprentissage à partir de la 1ère SAPAT.

“

*L'alternance, un métier,
votre avenir !*



Erasmus+

Période de mobilité collective de 15
jours au MAROC pour les 1ères

Mobilité 2024-2025 :

Taroudant



LES ELEMENTS DU PROGRAMME

Une formation générale :

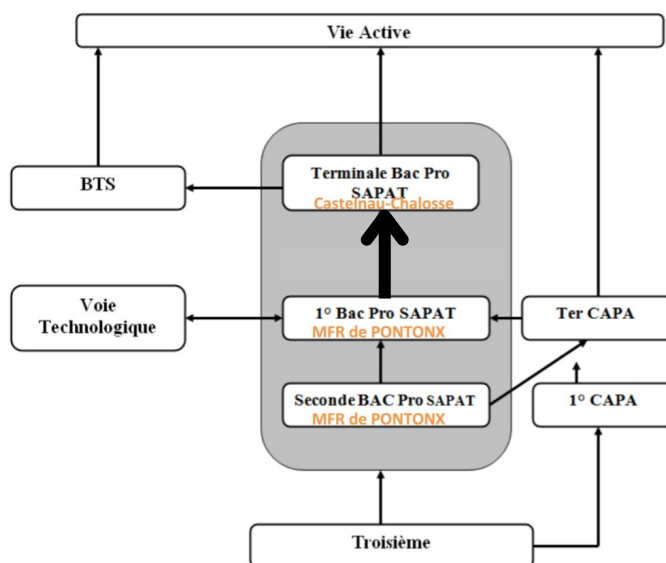
- Lettres
- Histoire/Géographie
- Education socio-culturelle
- Economie
- E.M.C
- Mathématiques
- Langue vivante
- Sciences Physiques - Chimiques
- E.P.S.
- Biologie – Ecologie
- T.I.M

Une formation professionnelle :

- Besoins des publics
- Structures et organisation
- Confort - Sécurité
- Restauration – Bio-alimentation
- Territoire
- Cadre de vie
- Rapport de stage
- Thème
- Projets
- SST

Les activités professionnelles réalisées pendant les stages sont le support de la formation générale et donnent lieu à l'élaboration d'un rapport de stage.

L'ensemble des formateurs est titulaire au minimum d'un BAC + 3 pour dispenser les formations en alternance.



FILIÈRES ET DÉBOUCHÉS

Le titulaire du diplôme BAC PRO SAPAT organise des services destinés à mettre en valeur les territoires ruraux : services à la personne, prestations liées aux transports, aux loisirs, aux activités culturelles et sportives, au tourisme, ...

En fonction des besoins qu'il a identifiés, il conçoit une offre des services adaptée aux populations rurales. Il définit la prestation, évalue ses coûts, la met en œuvre et assure son évaluation.

Il travaille essentiellement comme intervenant ou cadre intermédiaire dans les structures de services à la personne. Il peut organiser une intervention chez une personne dépendante, en allouant les moyens humains et matériels nécessaires aux besoins de celle-ci. Mais il peut aussi intervenir directement auprès de cette personne en l'accompagnant dans les actes de la vie quotidienne, en organisant des activités d'animation destinées à maintenir son autonomie, et en élaborant un projet individualisé garantissant son bien-être.

Le Bac Professionnel Services Aux Personnes et Animation dans les Territoires permet notamment la poursuite d'études vers :

- BTS ESF (Economie Sociale et Familiale)
- BTS SP3S
- Aide-soignant(e)
- Infirmier(ère)
- Auxiliaire de puériculture
- Educateur(rice) spécialisé(ée)
- Animateur(rice) avec par exemple le BPJEPS LTP, EEDD, ...
- Moniteur(rice)-éducateur(rice)



L'examen du Baccalauréat est préparé par la MFR de Castelnau-Chalosse.



CONTACTEZ-NOUS !

*Notre réussite,
c'est avant tout la
réussite des jeunes !*

Pour tout renseignement complémentaire

Le formateur référent

BAC PRO SAPAT
05 58 57 20 42
mfr.pontonx@mfr.asso.fr

La direction

Alain DELMAS
05 58 57 20 42
mfr.pontonx@mfr.asso.fr

Le référent handicap

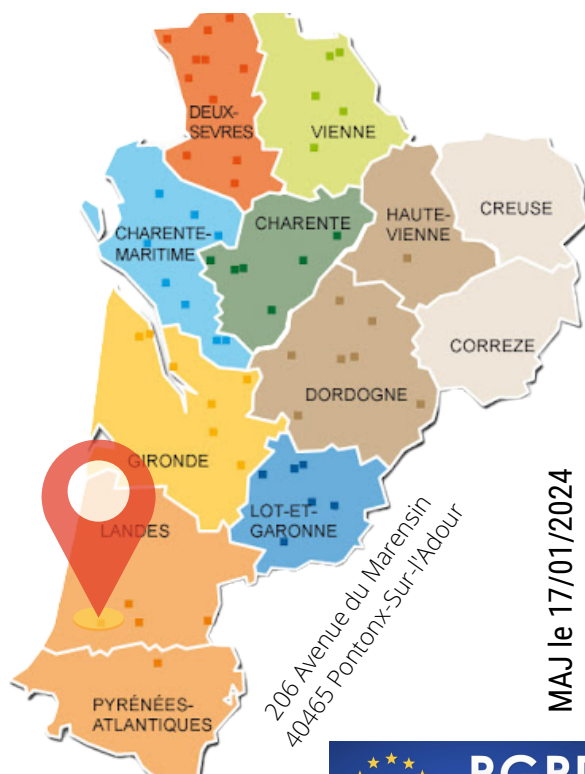
Dorine LEBRETON
05 58 57 20 42
dorine.lebreton@mfr.asso.fr



PROCEDURE DE RECRUTEMENT

- 1 Prendre rendez-vous à la MFR pour une explication détaillée de la formation, des modalités de stage, et une visite des locaux. Possibilité d'envisager un mini stage à partir de Février.
- 2 Remise d'un dossier de candidature et d'une fiche de pré-inscription.
- 3 Renvoyer le dossier de pré-inscription (fiche jointe) avec les pièces demandées - Délai de réponse : 1 semaine
- 4 Etude du dossier et confirmation écrite de l'admission

NOUS LOCALISER



FORMATION EN
ALTERNANCE

INTERNAT, EXTERNAT
OU DEMI-PENSION

*De la 4^{ème}
aux études
supérieures*

ECOLE ASSOCIATIVE
À TAILLE HUMAINE

SOUS CONTRAT
AVEC L'ETAT

CFA
MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
Pontonx-Sur-l'Adour



MFR de Pontonx-Sur-l'Adour

05 58 57 20 42 ▪ mfr.pontonx@mfr.asso.fr ▪ www.mfr-pontonx.com

FICHE DE PRE - INSCRIPTION

Formation Initiale

Choix de formation : 2nd SAPAT 1^{ère} SAPAT

Interne Demi-pensionnaire Externe

PHOTO

INFORMATIONS PERSONNELLES :

Date : ___/___/___

RENSEIGNEMENTS ELEVE :

Nom : _____

Nom de Naissance _____ Prénom(s): _____

Nationalité : _____ Pays de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

☎ : ___/___/___/___/___ Portable : ___/___/___/___/___ E-mail : _____

(Mère) _____ (Père) _____

Date et lieu de naissance : _____ à _____

Lien de parenté : Autre, Elève lui-même, Père et Mère, Mère, Père.

RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES :

Nom et Prénoms du père : _____

Profession du père : _____ Catégorie socio-professionnelle : _____

☎ Du travail : ___/___/___/___/___ Portable : ___/___/___/___/___

Nom et Prénoms de la mère : _____

Profession de la mère : _____ Catégorie socio-professionnelle : _____

☎ Du travail: ___/___/___/___/___ Portable : ___/___/___/___/___

Situation de Famille (Concubinage, Pacse, Célibataire, Mariée, Séparée, Divorcée, veuf, autre) : _____

Nombre d'enfants de la famille : _____

Nombre d'enfants à charge : _____

Nom/Prénom des enfants					
Date de naissance					

SCOLARITE :

	Classe Fréquentée	Etablissement Scolaire
2023-2024		
2022-2023		
2021-2022		

Statut de la personne handicapée :

RQTH ou autre situation ? OUI NON (Si OUI, préciser :) _____

Nature du handicap :

- Déficience motrice
- Déficience visuelle
- Déficience Auditive
- Déficience invalidante
- T.S.A
- Handicap psychique
- Poly- handicap
- Autre

Coordonnées du Référent Handicap :

Dorine LEBRETON

☎ 05.58.57.20.42

✉ dorine.lebreton@mfr.asso.fr

Exigences médicales du handicap : OUI NON (si oui, lesquelles :) _____

Transports adaptés :

- ⇒ OUI Si OUI, lesquels : Prise en charge pour le transport (Taxi, ...) Transports en commun adaptés
- ⇒ NON transports en commun

Dispositif(s) d'aide au parcours de l'élève :

- PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation
- PAI : Projet d'Accueil Individualisé (maladie chronique, allergies, intolérances alimentaires)
- PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé (Dys)
- PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Educative (approfondissement des matières)
- PIA/PPA : Projet Individualisé d'Accompagnement

Pour la formation :

- 1/3 temps
- Moyens Humains
- Matériel Spécifique

Pour les examens :

- 1/3 temps
- Moyens Humains
- Matériel Spécifique

📎 PIÈCES À JOINDRE :

- Le dossier scolaire des 2 dernières années (photocopies des notes).
- Photocopie de la journée d'appel à la défense.
- 1 certificat de scolarité de l'année en cours
- Copie du livret de famille complet et de la carte d'identité
- 2 photos d'identité
- 2 timbres au tarif en vigueur
- Un chèque de 25 € pour frais de dossier libellé à l'ordre de la MFR de Pontonx.



Des données à caractères personnelles sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de les tenir informés des offres de service de la Maison Familiale de Pontonx : aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978 et son adaptation dans la loi 2018-493 RGPD du 20 juin 2018 relative à la protection des données à caractères personnelles disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractères personnelles les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du service en charge de la formation ou, en cas de difficulté, auprès de la MFR de Pontonx, à l'adresse courriel : mfr.pontonx@mfr.asso.fr.



Le contrat d'apprentissage

Objectif

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel. Ce contrat alterne des périodes d'enseignement général, technologique et professionnel en centre de formation d'apprentis (CFA) et des périodes de travail en entreprise pour mise en application des savoir-faire.

Public

- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans.
- Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 25 ans (les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme ou titre visé).
- Avant 16 ans, les jeunes ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (en fin de 3ème) peuvent entrer en apprentissage.
- Les entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel, agricole ainsi que les employeurs du secteur public, du milieu associatif et des professions libérales.

Type de contrat

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier, dont la durée dépend du titre ou diplôme préparé. Sa durée est comprise entre 1 et 3 ans, et peut éventuellement être adaptée en fonction du niveau initial du salarié.

Durée du travail

Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés de l'entreprise incluant le temps de présence en centre de formation d'apprentis. Le mode en temps partiel est exclu.

Rémunération

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. Le salaire minimum perçu par l'apprenti correspond à un pourcentage du SMIC (voir la dernière page)



Des dispositions conventionnelles ou contractuelles peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié. En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat.

Comment est organisée l'alternance ?

L'apprenti suit un enseignement général, théorique et pratique dans le centre de formation d'apprentis et travaille en alternance chez un employeur privé ou public pour mettre en œuvre les savoirs acquis.

L'apprenti est obligatoirement guidé par un maître d'apprentissage, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Les aides à l'embauche mobilisables pour l'employeur Les employeurs d'apprentis peuvent bénéficier d'un certain nombre d'aides financières :

- Une exonération de cotisations sociales. Celle-ci peut être totale ou partielle selon la taille de l'entreprise ou la qualité d'artisan.
- Une indemnité compensatrice forfaitaire versée par la région. Le montant minimal est fixé à 1 000 euros par an.
- Un crédit d'impôt de 1 600 euros par apprenti, porté à 2 200 euros dans certains cas.
- Aides supplémentaires en cas d'embauche d'un travailleur handicapé.

Pour une embauche du 1er mars au 31 décembre 2011, une compensation des charges patronales pendant un an pour l'embauche supplémentaire d'un alternant de moins de 26 ans.

Des avantages pour les apprentis

- Obtenir un diplôme dans une situation de travail et en étant rémunéré.
- Avoir la possibilité d'enchaîner plusieurs contrats afin de préparer plusieurs diplômes successifs ou complémentaires.
- Être accompagné par un maître d'apprentissage qui facilite l'insertion dans l'entreprise.
- Le salaire de l'apprenti n'est pas soumis à cotisations salariales (salaire net égal au salaire brut)
- Le salaire de l'apprenti n'est pas imposable, dans la limite du smic, y compris en cas de rattachement au foyer fiscal des parents.

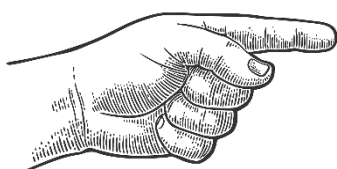
Des avantages pour les entreprises

- Recruter un salarié motivé en bénéficiant de conditions avantageuses.
- Assurer une transmission des savoir-faire et un accompagnement grâce aux maîtres d'apprentissage. Procédure Au plus tard dans les cinq jours suivant la conclusion du contrat, l'employeur envoie le contrat d'apprentissage visé par le CFA à la chambre



consulaire dont il dépend (chambre de commerce et d'industrie, chambre de métiers, chambre d'agriculture).

Celle-ci dispose de 15 jours pour enregistrer le contrat. Elle l'adresse ensuite à l'Unité territoriale (ex-DDTEFP) de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) qui dispose également de 15 jours pour valider l'enregistrement. Pour les employeurs publics du secteur non industriel et commercial, l'enregistrement est réalisé par l'Unité territoriale de la DIRECCTE. Trouver son contrat d'apprentissage C'est une phase importante, parfois délicate, nécessitant une anticipation importante : il faut rechercher un employeur plusieurs mois avant la rentrée en CFA. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui nécessite une recherche d'emploi intensive, ciblée, méthodique respectant plusieurs étapes : le recueil d'informations, l'orientation, la recherche d'un employeur, la recherche d'un centre de formation.



SALAIRE D'UN APPRENTI

Rendez-vous sur le site suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

MFR de PONTONX-SUR-L'ADOUR

207 Avenue du Marensin – 40465 Pontonx-Sur-l'Adour

05.58.57.20.42 • www.mfr-pontonx.com • mfr.pontonx@mfr.asso.fr

Questionnaire préalable à l'élaboration du contrat

Document transmis le :

A renvoyer complété pour la rédaction et envoi du CERFA du contrat d'apprentissage.

ENTREPRISE

Nom et prénom ou dénomination :

N°SIRET : Code NAF : Effectif total de l'entreprise :

Nom du responsable : Prénom :

Adresse :

C.P et Commune :

Tél : Adresse E-Mail :

Convention collective : N°IDCC :

Caisse de retraite complémentaire à laquelle sera affilié l'apprenti :

Type d'employeur : (indiquer le chiffre ci-dessous) Caisse retraite :

Privé

- 11 Entreprise inscrite au répertoire des métiers ou au registre des entreprises pour l'Alsace-Moselle
- 12 Entreprise inscrite uniquement au registre du commerce et des sociétés
- 13 Entreprises dont les salariés relèvent de la mutualité sociale agricole
- 14 Profession libérale
- 15 Association
- 16 Autre employeur privé

Public

- 21 Service de l'Etat (administrations centrales et leurs services déconcentrés de la fonction publique d'Etat)
- 22 Commune
- 23 Département
- 24 Région
- 25 Etablissement public hospitalier
- 26 Etablissement public local d'enseignement
- 27 Etablissement public administratif de l'Etat
- 28 Etablissement public administratif local (y compris établissement public de coopération intercommunale EPCI)
- 29 Autre employeur public

Employeur spécifique : (indiquer le chiffre ci-dessous)

- 1 Entreprise de travail temporaire
- 2 Groupement d'employeurs
- 3 Employeur saisonnier
- 4 Apprentissage familial : l'employeur est un ascendant de l'apprenti
- 0 Aucun de ces cas

MAITRE D'APPRENTISSAGE QUI ASSURE LA FORMATION DE L'APPRENTI(E)

Maître d'apprentissage n°1

Nom : Prénom :
Date de naissance : Fonction :
NIR :
Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :
Niveau de diplôme le plus élevé obtenu :

APPRENTI(E)

Nom de naissance : Prénom :
Date naissance : Lien de naissance et département :
Adresse :
C.P et Commune : Nationalité :
Téléphone : E-Mail : :
N° Sécurité Sociale :
Dernier diplôme obtenu : Dernière diplôme préparé :
Dernière classe suivie :

REPRESENTANT LEGAL (si apprenti(e) mineur)

Nom : Prénom :
Adresse :
C.P et Commune :
Téléphone : E-Mail :

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Diplôme et métier préparé par l'apprenti(e) :
Nom du CFA : **Maison Familiale Rurale – CFA**
Date de conclusion :
Date de début d'exécution du contrat : Date de fin du contrat :
Durée hebdomadaire du travail :

FORMATION

CFA d'entreprise : **NON**
Dénomination du CFA responsable : **CFA MFR DE PONTONX**
Numéro UAI du CFA : **0400802E** Numéro SIRET du CFA : **782 109 730 000 13**
Date de début et fin de formation :
Durée de la formation en heures :

ALLOCATION



DE STAGE VERSÉE AUX ELEVES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Tous les stages sont obligatoires et font partis de la formation en MFR, même si l'allocation ne concerne que certaines semaines de stage

Qui peut en bénéficier ?

Les lycéens préparant un baccalauréat professionnel, un CAP, un brevet des métiers ou une mention complémentaire.
Ni les 4ème 3ème, ni les BTS ne sont concernés.

Quelles sont les conditions à remplir ?

Convention de stage signée.
Assiduité attestée tant en entreprise qu'en cours.

**Attention,
ne pas confondre allocation
et gratification !**

L'allocation est versée par l'Etat.
La gratification est versée par l'entreprise.

Pour rappel, la gratification est obligatoire :

- Pour les étudiants en BTSA : à partir de 2 mois de stage dans la même structure
 - Pour les élèves de CAPA, de baccalauréat professionnel ou technologique à partir de 3 mois
- Possibilité de cumuler allocation et gratification si les conditions sont réunies

A partir de quand sera versée cette allocation ?

- A compter de janvier 2024
- Rétroactivement pour les périodes de stage réalisées depuis la rentrée 2023
- Pour un nombre de semaines plafonné (voir tableau ci-dessous)
- Versement par l'ASP directement sur le compte bancaire de l'élève ou sur celui de ses représentants légaux
- Allocation non imposable

Quel sera le montant de l'allocation ?

Le montant de l'allocation dépend du niveau d'enseignement et du type de formation.

	Année 1	Année 2	Année 3	Plafond
CAP	10€/j plafond 450€	15€/j plafond 675€	/	18 semaines sur les 2 ans dont année 1 = 9 semaines année 2 = 9 semaines
Bac Pro	10€/j plafond 300€	15€/j plafond 900€	20€/j plafond 800€	26 semaines sur les 3 ans dont: année 1 = 6 semaines année 2 = 12 semaines année 3 = 8 semaines

